



**DÉCLARATION DES ACTIVITÉS
DE LA
SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT DE PAUL AU CANADA**

CONFÉRENCE _____

En vue du progrès des objectifs énoncés dans sa constitution, ladite Conférence citée plus haut entend conduire les activités suivantes :

- a) visiter les pauvres démunis financièrement, les malades, les handicapés, les gens âgés, les confinés au logis, et autres assistés (tels que cités dans la constitution);
- b) fournir une assistance urgente à ceux qui la requièrent comme telle (principalement sous la forme de nourriture en conserves et de bons pour marchés d'alimentation);
- c) recueillir et distribuer de la nourriture, des vêtements, des accessoires de cuisine et autres nécessités de la vie;
- d) apporter aide financière et autre assistance aux autres conférences et conseils de la Société de Saint-Vincent de Paul du Canada, pourvu que ces conférences et conseils soient des organismes de charité avec lesquels la Conférence est associée pour les fins de Revenu Canada Impôt.